



SAFER  
Occitanie

10, chemin  
de la  
Lacade  
Auzeville-  
Tolosane  
31321  
CASTANET-  
TOLOSAN  
RCS : 86 120  
235

Contact : Vincent DAIRE  
CRPCEN : 030024

**Objet : Avis de préemption**

**Référence SAFER : NO 34 21 0276 01**

Herault le 17/3/21 à 17:08

Maître,

Par envoi dématérialisé, vous nous avez notifié le projet de vente d'une propriété enregistrée dans nos services sous la référence N° NO 34 21 0276 01.

Conformément aux dispositions des articles L 143-1 et suivants ainsi que des articles R 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, nous avons l'honneur de vous informer que notre Société exerce le droit de préemption qui lui a été accordé par le décret du 02/08/2017 aux charges et conditions qui lui ont été notifiées et droits mobiliers attachés (dont DPB). Nous vous précisons qu'en exerçant le droit de préemption, sur la présente vente, la Safer poursuit les objectifs ci-après, rentrant dans le cadre de l'article L 143-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime :

- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime. .

**Conformément à l'article L 143-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, cette décision est motivée ainsi :**

Les trois parcelles en vente sont situées sur la commune de Garrigues, située au Nord-Est de l'Agglomération de Montpellier, à la limite des départements de l'Hérault et du Gard. C'est une commune qui possède un petit territoire (477 ha) où l'agriculture et plus particulièrement la viticulture, est encore très présente.

Sa situation géographique préserve relativement son marché foncier, l'essentiel des transactions se faisant entre agriculteurs locaux. On constate néanmoins une concurrence sur l'occupation du territoire entre exploitants locaux et autres usagers. A terme, cette situation de tension risque d'exclure du marché les exploitants agricoles qui sont en phase de consolidation ou de restructuration de leur propriété foncière.

L'intervention de la Safer Occitanie permettrait de préserver la vocation agricole des trois parcelles vendues, de contribuer à l'amélioration parcellaire des exploitations locales et de lutter contre le mitage.

Un exploitant de la commune s'est déjà manifesté auprès de la Safer Occitanie dans le cadre d'un projet de consolidation de son exploitation.

Toutefois, la décision d'attribution définitive ne sera prise par la Safer qu'après étude des autres candidatures éventuelles, que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

Nous vous remercions de bien vouloir préparer le projet d'acte correspondant et nous en adresser une copie pour examen.

Par courrier séparé, nous informons l'acquéreur notifié de notre décision.

Nous vous serions obligés de bien vouloir en aviser le vendeur.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire,

Maître, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Pièce jointe : Notification initiale.

Document dématérialisé signé électroniquement le 2021-03-17, 16:08:22 GMT

Vincent BOURREL

voir signataire

SAFER Occitanie